

**HOUSSES des MODULES et TAPIS
des BARRES PARALLÈLES MOUSSE**

3865

Page 1 / 2

Housses Petit & Grand Modules

Dossier P236688 – Document DEC/1 – Page 1/5

**PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT
DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU**

prévu à l'article 5 de l'arrêté du 21 novembre 2002

VALABLE 5 ANS à compter du 1^{er} février 2024**N° P236688 - DEC/1**

et annexe de 4 pages

Matériau présenté par : SAINT FRERES SAS - SIOEN
4 route de Ville
80420 FLIXECOURT
France

Marque commerciale : B7xxx - P7xxx - S7xxx - G7xxx - D7xxx

Description sommaire :
Composition globale : Toile PES enduite sur une facde de PVC ignifugé dans la masse
Utilisation : Bâche, Banderole, militaire, sport et alèse de matelas
Masse : (600 g/m² ± 10 %)
Epaisseur : (0,580 mm ± 10 %)
Coloris : Divers

Rapport d'essais : N° P236688 - DEC/1 du 1er février 2024
Nature des essais : Détermination du classement selon NF P 92-507 (février 2004)
Essai au brûleur électrique selon NF P 92-503 (décembre 1995)

Classement :

M2**VALABLE POUR TOUTE APPLICATION POUR LAQUELLE LE PRODUIT N'EST PAS SOUMIS AU MARQUAGE CE
VALABLE POUR TOUTE APPLICATION NON COUVERTE PAR L'ART. AM18 §2 DE LA REGLEMENTATION ERP****Durabilité du classement (NF P 92-512 : 1986) : NON LIMITEE A PRIORI**Compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essai N° P236688 - DEC/1 annexé.
Pour déterminer le classement, il n'a pas été tenu compte de l'incertitude associée au résultat.

Ce procès verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue pas une certification de produits au sens de l'article L.115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

Est seule autorisée la reproduction intégrale soit du présent Procès-verbal de classement qui comprend 1 page soit l'intégralité du Procès-Verbal et rapport annexé qui comporte 5 pages.

Trappes, le 1er février 2024

Le Responsable du Département
Comportement au Feu et Sécurité Incendie

Thibaut CORNILLON

522 R 0900-05 Rév.G

**HOUSSES des MODULES et TAPIS
des BARRES PARALLÈLES MOUSSE**

3865

Page 2 / 2

Housse Tapis Central



INSTITUT TECHNOLOGIQUE

INSTITUT TECHNOLOGIQUE**FCBA****Laboratoire d'essais feu**

10 rue Galilée - 77420 Champs-sur-Marne

Laboratoire agréé par le Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire**JO du 10 février 2007****PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU
D'UN MATERIAU PREVU A L'ARTICLE 5
DE L'ARRETE DU 21 NOVEMBRE 2002**

Page 1

N° CM - 20 - P - 103**et 1 annexe de 4 pages.**

Valable 5 ans à compter du mardi 17 novembre 2020

Matériau présenté par : **Marlyplast**
Route de trans - B.P.1

44440 JOUE-SUR-ERDRE

Marque commerciale : **NIGERIA****Description sommaire:****Type de textile enduit** polycoton + PVC**Composition** 85% PVC + 15 % support (67% polyester + 33% coton)**Masse surfacique** 700 ± 50 g/m²**Epaisseur** 1,1 - 1,2 mm**Coloris** noir**Nature de l'essai :** Essai au brûleur électrique**Classement :** **M1****Observations :** /**Durabilité du classement (l'annexe 22) :** Non limitée a priori**Usage :** Revêtement de murs tendus, voilages, rideaux, ... **Conditions d'entretien :** selon préconisations du client**Compte tenu des critères résultant des essais annexés décrits dans le(s) rapport(s) d'essais N° :** FE 20-0295-1592

Ce procès-verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article L.115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

NOTA : Seules sont autorisées les reproductions intégrales et par photocopies du présent procès-verbal de classement ou de l'ensemble du procès-verbal de classement et rapport(s) d'essais annexé(s). Ces conclusions ne portent que sur les performances de résistance / réaction au feu de l'élément objet du présent procès verbal de classement. Elles ne préjugent, en aucun cas, des autres performances liées à son incorporation à un ouvrage"

"Non valable pour toute application couverte par l'article AM 18 (Arrêté du 6 mars 2006) concernant les sièges rembourrés"

Champs-sur-Marne, le jeudi 26 novembre 2020

Technicienne d'essais
du Laboratoire Feu
Clotilde ETIEMVREAdjointe au Responsable des Laboratoires
Essais et Mesures
du Pôle Ameublement
Nathalie SERRANTSiège social
10 rue Galilée
77420 Champs-sur-Marne
Tél + 33 (0)1 72 84 97 84
www.fcba.fr
Siret 775 680 903 00132
APE 7219 Z
Code TVA CEE : FR 14 775 680 903

Institut technologique FCBA : Forêt, Cellulose, Bois - construction, Ameublement